

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>DÉLIBÉRATION N°09/2026</b>	<b>Objet : Approbation du budget primitif 2026</b>
<u>Date de la convocation :</u> <b>04/03/2026</b> <u>Date de la séance :</u> <b>10/03/2026</b> <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS)  Membres en exercice : <b>11</b> Membres présents : <b>7</b> Membres absents représentés : <b>2</b> Membres absents excusés : <b>1</b> Membres absents non excusés : <b>1</b> Votants : <b>9</b>	<u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON (Vice-Présidente), Nadia LAKHDER (Vice-Présidente déléguée), François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL.  <u>Membres absents représentés :</u> Mme Sylvie DALON a donné pouvoir à Mme Colette BESANÇON Mme Zahia LAAZAL a donné pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER  <u>Membres absents excusés :</u> Gérard BERTHON  <u>Membres absents non excusés :</u> Martine CHENUS-MARTHEY
<b>VOTE : UNANIMITE</b> <u>POUR : 9</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 12/03/2026 et de sa publication le 13/03/2026	

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter le budget primitif 2026 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits de fonctionnement	270 000,00 €	250 468,58 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)		19 531,42 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits d'investissement (y compris C/1068)		4 332,34 €
Reste à réaliser 2025	7 314,79 €	
Excédent d'investissement reporté (R001)		10 667,66 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>7 314,79 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>277 314,79 €</b>	<b>285 000,00 €</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°07-2026 en date du 26 février 2026 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 ;

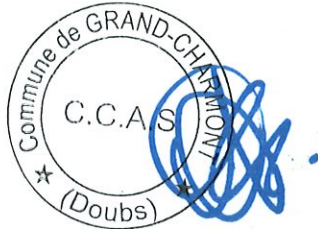
Vu la délibération n°05-2026 en date du 26 février 2026 adoptant le compte financier unique de l'exercice budgétaire 2025 ;

Vu la délibération n°06-2026 en date du 26 février 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Adopte le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;**
- **Autorise Madame la Présidente à procéder, pour l'exercice budgétaire 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.**

La Présidente du CCAS,  
Aurélié DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
Paul GAUTHIER.

A blue ink signature, likely of Paul GAUTHIER, written in a cursive style.